

Collex-Persée : un second appel à projets, nouveau modèle d'acquisition et chantier de numérisation

Strasbourg - Publié le mardi 5 novembre 2019 à 11 h 21 - Actualité n° 167104

Les établissements ont jusqu'au 15/01/2020 pour candidater au nouvel appel à projets collaboratifs « numérisation et services à la recherche », lancé le 01/10 par le groupement d'intérêt scientifique Collex-Persée.

Les lauréats seront connus avant l'été 2020, indique Alain Colas, administrateur de la [BNUS](#) qui assure le pilotage du dispositif, à News Tank. Il s'exprime à l'occasion de l'installation de la rédaction à Strasbourg, partie à la rencontre des acteurs du site universitaire du 07 au 11/10/2019.

« Nous avons un peu augmenté le montant maximal, qui a été relevé à 100 k€, et la contribution du [GIS](#) a été portée à 60 % du total, pour soutenir des projets d'ampleur nationale. Les critères de sélection ont été reconduits en insistant sur le co-portage chercheurs/professionnels de l'[IST](#) membres du réseau », précise Catherine Desos-Warnier, chargée de mission pour le GIS.

- La durée de réalisation du projet sera de 24 mois maximum, l'enjeu est donc de poursuivre ensuite les projets et de les faire monter en puissance.
- Les projets présentés devront particulièrement faire ressortir la dimension partenariale et la collaboration entre les communautés de chercheurs et les bibliothèques.
- Il est fortement recommandé que les projets associent différents types de membres du réseau Collex-Persée : bibliothèques délégataires ou associées, opérateurs en IST (Information scientifique et technique) et collections labellisées.
- Des projets lauréats du premier appel ont la possibilité de redéposer un dossier.

Cette deuxième vague fait en effet suite à une première ayant permis de sélectionner 41 projets (dont sept bourses) en 2018, sur 93 déposés, pour un financement de 1,588 M€.

Collex-Persée est une infrastructure de recherche d'IST constituée sous la forme d'un GIS pour la période 2017-2022. Celui-ci souhaite « développer les services aux chercheurs co-construits par les bibliothèques et les communautés scientifiques », rappelle Alain Colas.

« L'un des enjeux pour 2020 est celui de la formation et de la montée en compétences des professionnels de l'IST, en matière de datascience et de développement informatique, en particulier, qui sont des ressources difficiles à trouver. Les financements Collex-Persée mettent véritablement le doigt sur ce sujet. A ce titre, l'Enssib va entrer dans le groupement et contribuer à développer un programme d'enseignement », ajoute l'administrateur de la BNUS.

Le GIS Collex-Persée

Collex-Persée prend la relève des [Cadist](#) en modernisant le dispositif.

« Depuis 1980, les Cadist constituaient un réseau de bibliothèques de référence pour la documentation universitaire, et devaient acquérir, grâce à une subvention spécifique, des documents français et étrangers de niveau recherche dans un secteur disciplinaire, dans une perspective d'exhaustivité », rappelle Gaëlen Gouret, conservatrice des bibliothèques à l'UBO et experte pour News Tank sur les politiques documentaires.

Le Mesri a choisi d'en confier la charge aux établissements en leur laissant le choix des modalités d'organisation. Dans ce cadre, des moyens sont délégués à la BNUS, dont 50 % sous forme de dotations pérennes aux établissements membres, le reste étant attribué sous forme d'appels à projets organisés par la BNUS.

En 2016, le dispositif Collex-Persée est devenu une infrastructure de recherche, désormais constituée sous la forme d'un GIS. Il rassemble :

- 21 établissements, dont les plus grandes bibliothèques de recherche françaises.
- Des opérateurs d'IST (Persée pour la numérisation ; l'Abes pour les données bibliographiques ; le CTLES pour la conservation des documents ; l'Inist pour les services à la recherche).
- La BNF.
- 140 collections d'excellence labellisées Collex dans environ 90 bibliothèques.

Le GIS est doté :

- d'un conseil des membres présidé par Jean-François Balaudé, président de l'Université Paris Nanterre ;
- d'un conseil scientifique présidé par Sophie Bouffier, directrice de la MMSH d'AMU ;
- et d'un comité opérationnel qui assure son fonctionnement.

« La mission du GIS est de favoriser l'usage des collections des bibliothèques par les chercheurs, dans un contexte où les évolutions techniques et la disponibilité massive de ressources documentaires en ligne ont modifié le processus de recherche.

La vision de Collex-Persée est donc celle d'une bibliothèque qui développe des collections hybrides adossées à des services répondant aux nouveaux besoins des chercheurs, ceux-ci étant, à la fois, utilisateurs de sources d'informations diverses et producteurs de données et de résultats de recherche », indique Alain Colas.

Quelle articulation avec le Fonds national pour la science ouverte ?

« Nous n'allons pas émerger à l'appel à projets pour la science ouverte du [FNSO](#) », annoncé en septembre 2019, précise Alain Colas.

« Nous nous sommes posé la question de l'articulation avec notre propre appel, mais le leur est aujourd'hui différent du nôtre, qui porte davantage sur la numérisation et les services autour des données et des métadonnées. »

Un nouveau modèle d'acquisition de ressources via des licences nationales

Parmi les autres programmes de Collex-Persée, figure l'acquisition de manière mutualisée de ressources très spécifiques, qui disposera de 750 k€ en 2020.

« Nous mettrons en œuvre un nouveau modèle, qui reposera sur la négociation de licences nationales - via un marché géré par l'Abes et des mandats de négociation confiés à Couperin - pour des ressources très spécifiques et ne faisant généralement pas partie des gros deals nationaux », indique Alain Colas.

« La liste des ressources documentaires concernées émane du réseau. Nous allons commencer par tester le modèle avant tout pour un très petit nombre de titres, et le marché sera porté par l'Abes. L'idée est d'être dans une logique de communauté d'utilisateurs plutôt que d'accès par établissement. »

Interrogé là aussi sur le lien avec le FNSO, Alain Colas marque la différence d'approche du GIS : « Eux cherchent à développer de nouveaux modèles édition ouverte, tandis que nous cherchons à développer de nouveaux modèles d'acquisition, ce qui n'est pas la même chose. »

Pour l'administrateur de la BNUS, « l'intérêt consisterait davantage à travailler l'articulation avec le Coso (Comité pour la science ouverte), car nos axes de travail peuvent alimenter les leurs, et réciproquement, pour trouver une convergence sur ces questions d'édition et de diffusion ».

La politique de numérisation

La politique nationale de numérisation est portée par un groupe de travail piloté par Persée. Elle entend « promouvoir une numérisation enrichie et qualitative répondant aux besoins de la recherche (accès, structuration, exploitation et pérennisation), adossée aux programmes de recherche », indique Alain Colas.

« L'idée n'est pas de créer une nouvelle bibliothèque nationale, mais que - grâce à l'interopérabilité - chacun puisse créer sa bibliothèque numérique. »

Le GIS souhaite promouvoir un label pour soutenir les outils et modes opératoires correspondant aux critères Collex-Persée dans le but de mutualiser les plateformes existantes et accompagner leur articulation.

L'enjeu de numériser les thèses

« Un axe très fort concerne la numérisation des thèses, qui n'est pas encore appliquée partout de manière systématique ! La question du périmètre n'est pas tranchée : faut-il le faire de façon massive ou répondre à une approche sélective, dont il faudrait alors définir précisément les critères ? », s'interroge Alain Colas.

Car si l'exhaustivité permet de constituer de véritables corpus de recherche, « il faut encore pouvoir justifier scientifiquement de la nécessité d'une telle approche, toutes les thèses ne se valant pas ».

Une étude doit être conduite en 2020 sur la faisabilité de l'une ou l'autre approche, mais « la réalisation nécessitera plusieurs années », prévient Alain Colas.

Réflexion sur la conservation numérique

Un autre chantier vient d'être lancé et sera traité en 2020 par Collex-Persée sur la conservation numérique, « car il faut faire le tri entre stockage, stockage intermédiaire et archivage pérenne », dit Alain Colas.

Aujourd'hui, les données de l'ESR sont archivées d'une manière pérenne au [Cines](#) à Montpellier. L'autre opérateur national est la BNF avec son dispositif Spar (Système de préservation et d'archivage réparti).

« Avec eux, nous réfléchissons à comment conserver, sur le périmètre de Collex-Persée, tous les corpus numérisés, mais aussi toutes les données et métadonnées produites dans le cadre du réseau, les applications développées pour les services... », précise Catherine Desos-Warnier, chargée de mission Collex.

L'objectif est de faire masse et de faire chuter les coûts d'archivage, « qui sont aujourd'hui très prohibitifs » : « Il y a un modèle économique à trouver. »

« Ces travaux peuvent potentiellement intéresser beaucoup d'autres personnes, mais c'est justement notre stratégie. Nous allons produire un outil méthodologique d'accompagnement aux projets sur la question de la conservation numérique », conclut Alain Colas.

Rapprochement avec les services d'information spécialisés allemands

Collex-Persée va se rapprocher des FID (services d'information spécialisés) en Allemagne, annonce Alain Colas. Ce réseau a succédé en 2016 au SSG (Collections spécialisées) financées par la DFG. Celle-ci a revu les modalités de subventionnement des bibliothèques de recherche en donnant la priorité à la mise en œuvre de services ciblés aux différentes communautés scientifiques.

« Nous avons déjà réalisé une rencontre en 2016 à Strasbourg que nous réitérerons l'an prochain. Nous souhaitons travailler à la jonction de ces deux dispositifs pour leur donner une dimension transfrontalière et européenne. Cela pourra conduire à la construction d'une infrastructure transversale à même de rendre visibles les fonds disponibles et de contribuer à la mobilité des chercheurs et des étudiants.

Nous pourrions aussi prendre une position commune sur le sujet de la science ouverte », détaille l'administrateur de la BNUS.

Alain Colas



Parcours	Depuis	Jusqu'à
BNUS Administrateur	Janvier 2016	Aujourd'hui
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Chef du Département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire (DISTRD)	2013	Décembre 2015
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Adjoint au chef de la Mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire (MISTRD)	2009	2013
Bibliothèque Sainte-Geneviève Directeur adjoint	2000	2004
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Chargé du développement de la formation à l'information scientifique et technique	1996	1999
Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC) Chef de projet pour l'informatisation de la bibliothèque	1991	1997

Fiche n° 14721, créée le 14/12/15 à 13:05 - MàJ le 14/12/15 à 19:09

© News Tank 2019 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »